

DIAGNOSTIC DU SCOT DU GRAND CLERMONT
SYNTHESE DE L'ATELIER 2 - LES TRANSFORMATIONS MAJEURES
COMMISSION URBANISME
09 NOVEMBRE 2023

le Grand Clermont



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DES ATELIERS

2. ETAPES DE TRAVAIL : 3 ATELIERS THEMATIQUES

3. CALENDRIER DES ATELIERS

4. DEROULE DES ATELIERS

5. LES TERRITOIRES A L'EPREUVE DE L'ANTHROPOCENE : PAR STEPHANE CORDOBES

6. ATELIER 2 : SYNTHESE DES FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

7. SCHEMA DE SYNTHESE GENERAL : LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SCOT AU REGARD DES REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DES ATELIERS

La révision du SCOT :

La révision du **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Clermont** a été actée par délibération du Comité syndical du **8 décembre 2022**.

Pour rappel, le SCOT du Grand Clermont a été **approuvé en 2011** et a fait l'objet de **7 modifications**.

Une première évaluation du SCOT a été réalisée 6 ans après son approbation (en 2017). Une nouvelle évaluation a été réalisée à T+12, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'Unités touristiques nouvelles structurantes (Code de l'urbanisme).

Enjeux et objectifs de la révision :

La révision du SCOT vise à **mettre en conformité le SCOT avec les documents supra-SCOT et prendre en compte l'évolution du contexte législatif** : loi ENE, loi ALUR, loi NOTRe, loi ELAN, Ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCOT, loi Climat et résilience (2021), etc.

La loi Climat et résilience impose un calendrier qui nécessite sa prise en compte immédiate. En effet, elle fixe la date butoir pour procéder à l'inscription de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) dans le SCOT au 22 août 2026. L'objectif ZAN vise tout d'abord, à réduire de 50 % la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, observée au cours des 10 années précédant la loi, au niveau national, d'ici 2031.

Il s'agit également de **prendre en compte dans le SCOT les enjeux liés à la transition écologique** : un premier regard prospectif a permis d'envisager le territoire à l'horizon 2050 avec la démarche « Demain le Grand Clermont ». Cette démarche a permis d'aboutir à 4 engagements préfigurateurs du futur Projet d'aménagement stratégique (PAS) et cette ambition doit se traduire dans le SCOT par un renouvellement des politiques d'aménagement et de développement du territoire pour prendre le virage de la transition écologique.

Le SCOT doit donc prendre en compte ce nouveau contexte institutionnel et opérer un changement de paradigme en intégrant de nouveaux sujets, et notamment :

- définir une trajectoire menant au **ZAN (Zéro artificialisation nette)**
- les **transitions écologiques et énergétiques**, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de GES, etc.
- les enjeux liés à l'**économie circulaire**
- des **activités agricoles** respectueuses des sols et les **besoins alimentaires**

Elaboration du diagnostic :

Le diagnostic prendra en compte les résultats de l'évaluation et produira la connaissance et la compréhension du territoire afin d'objectiver ses forces et ses faiblesses (démographie, attractivité, évolutions sociétales, capacité de résilience, etc.) et ainsi guider les choix stratégiques à entreprendre, déterminer l'ampleur et la profondeur des évolutions à intégrer au SCOT.

L'Agence d'urbanisme de Clermont Massif Central (AUCM) intervient en appui auprès du Grand Clermont pour la réalisation du **bilan d'évaluation** obligatoire à 12 ans et la **construction du diagnostic** en lien avec les membres de la **Commission Urbanisme** du Grand Clermont.

Il s'agit d'élaborer un **diagnostic à visée prospective** permettant de mettre à jour la connaissance du territoire et appréhender la manière dont le changement climatique va impacter le Grand Clermont en vue de qualifier le niveau d'ambition politique et statuer sur la profondeur de la révision du SCOT, et ce à travers une démarche collective réunissant la Commission Urbanisme, sous la forme d'ateliers, dans une logique d'analyse territoriale du changement climatique conduite à partir d'un atlas permettant une approche située et itérative.

Objectifs des ateliers :

- Mettre à jour la connaissance du territoire → comprendre où en est le territoire
- Formaliser les enjeux qui le caractérisent et engagent son avenir → appréhender la manière dont le changement global va impacter le territoire du Grand Clermont
- Qualifier le niveau d'ambition politique → statuer sur la profondeur de la révision du SCOT

2. ETAPES DE TRAVAIL : 3 ATELIERS THEMATIQUES

L'analyse territoriale sera conduite à partir d'un atlas à visée prospective à travers 3 ateliers thématiques :

1- les dynamiques à l'œuvre (ce avec quoi il faut composer)

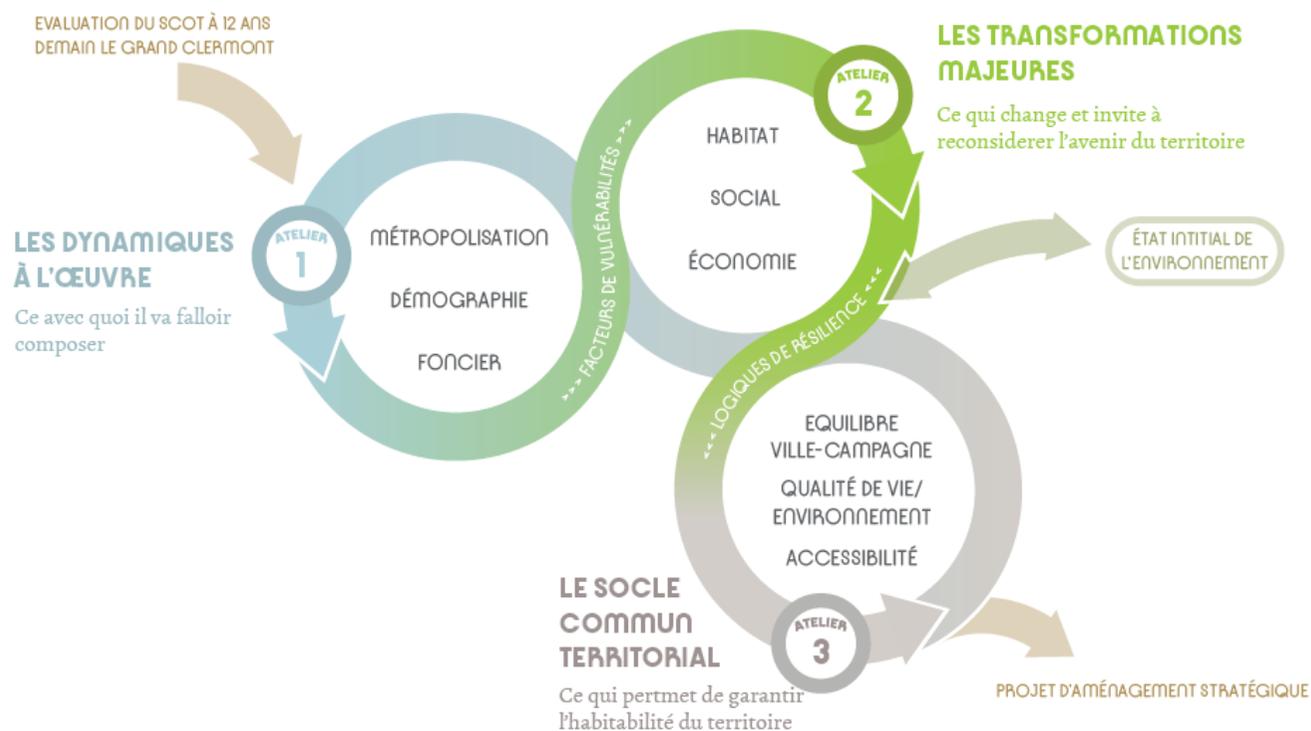
METROPOLISATION / DEMOGRAPHIE / FONCIER

2- les transformations majeures (ce qui change et invite à reconsidérer l'avenir du territoire)

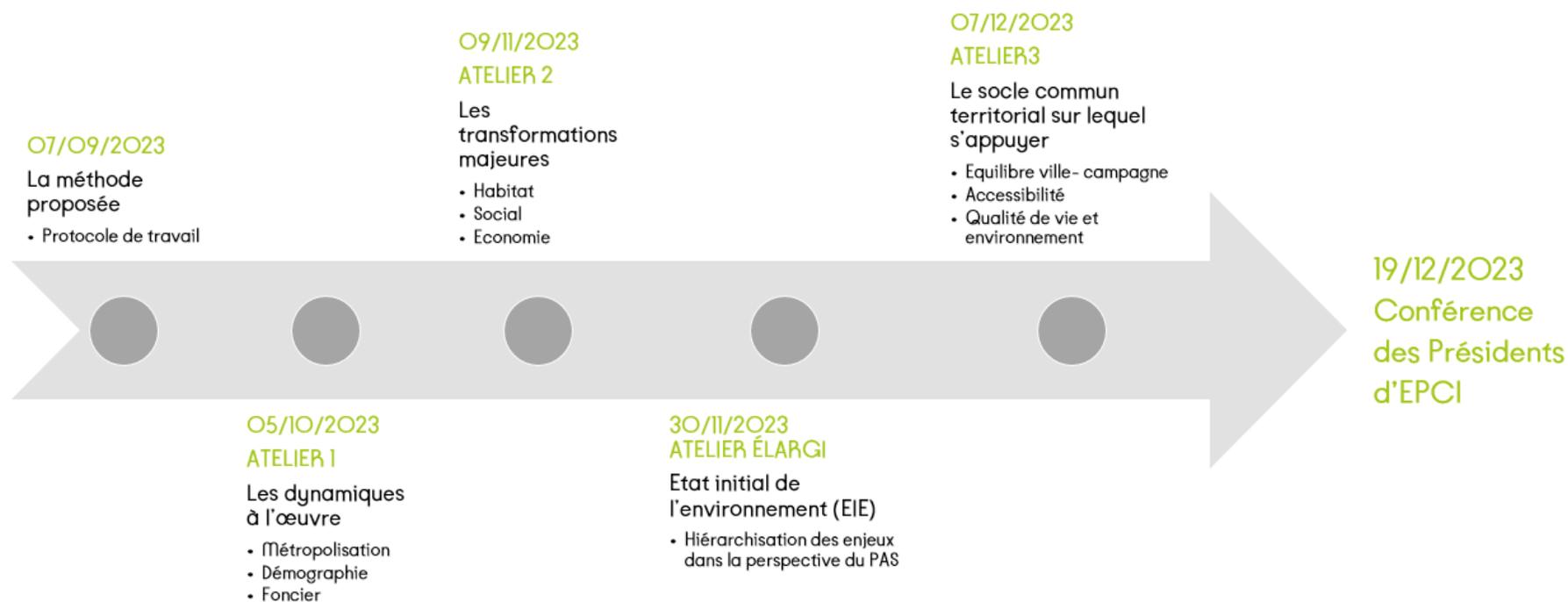
HABITAT / SOCIAL / ECONOMIE

3- le socle commun territorial (ce que permet de garantir l'habitabilité du territoire)

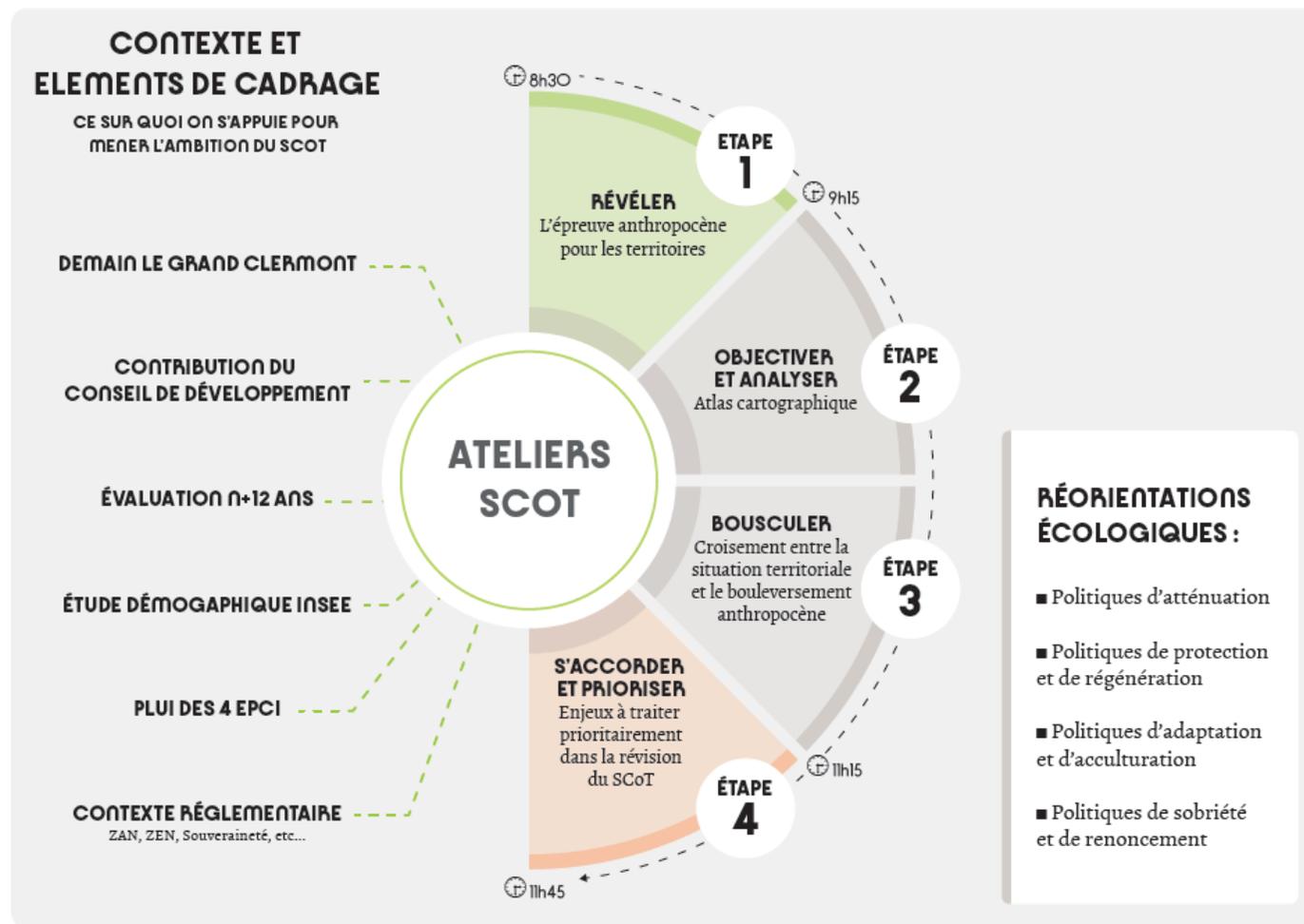
EQUILIBRE VILLE-CAMPAGNE / ACCESSIBILITE-MOBILITES / ENVIRONNEMENT-QUALITE DE VIE



3. CALENDRIER DES ATELIERS

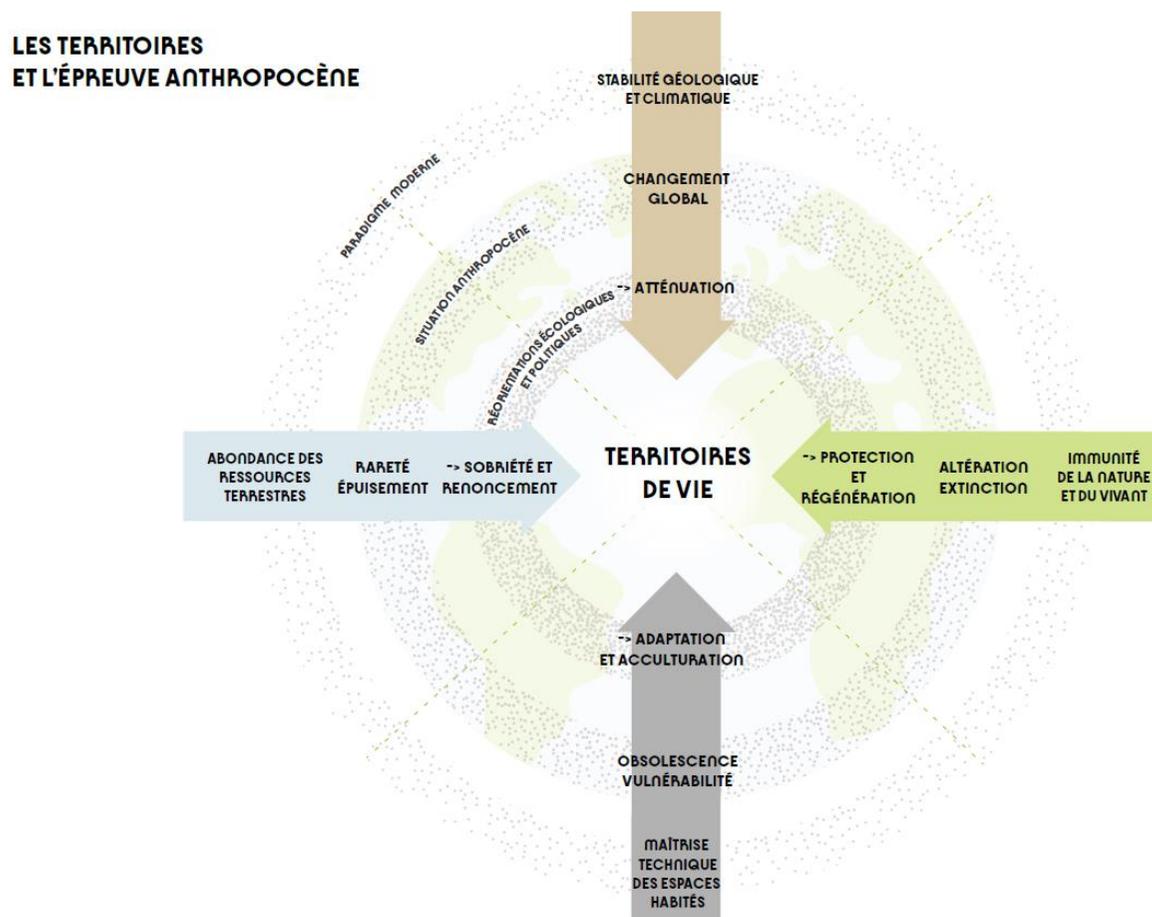


4. DEROULE DES ATELIERS



5. LES TERRITOIRES A L'ÉPREUVE DE L'ANTHROPOCÈNE : PAR STÉPHANE CORDOBES

Le schéma ci-dessous a été présenté lors de l'atelier par Stéphane CORDOBES, directeur de l'AUCM. Le schéma présente à la fois les grands enjeux auxquels le territoire est confronté (changement global, altération/extinction des ressources de la nature et du vivant, rareté/épuiement des ressources, etc.), et les réorientations écologiques à engager (atténuation, protection et régénération, adaptation, sobriété et renoncement) pour répondre à ces problématiques à travers le SCOT. Cette approche a servi de support dans le cadre des ateliers pour définir les enjeux prioritaires pour le SCOT au regard de ces grands bouleversements.



6. ATELIER 2 : SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX

Liste des cartographies et schémas présentés lors de l'atelier 2 :

HABITAT

1. Adéquation entre les revenus des ménages et le prix des maisons et appartements (en 2023)
2. Structure et évolution du parc de logements (entre 2017 et 2019) et desserrement des ménages (entre 2014 et 2020)
3. Part des propriétaires occupants âgés d'au moins 65 ans (en 2020)
4. Taux de logements sociaux parmi les résidences principales (en 2022)
+ Pression de la demande en logement social (en 2022)
5. Passoires énergétiques : part des logements avec un DPE classé F ou G (en 2023)

SOCIAL

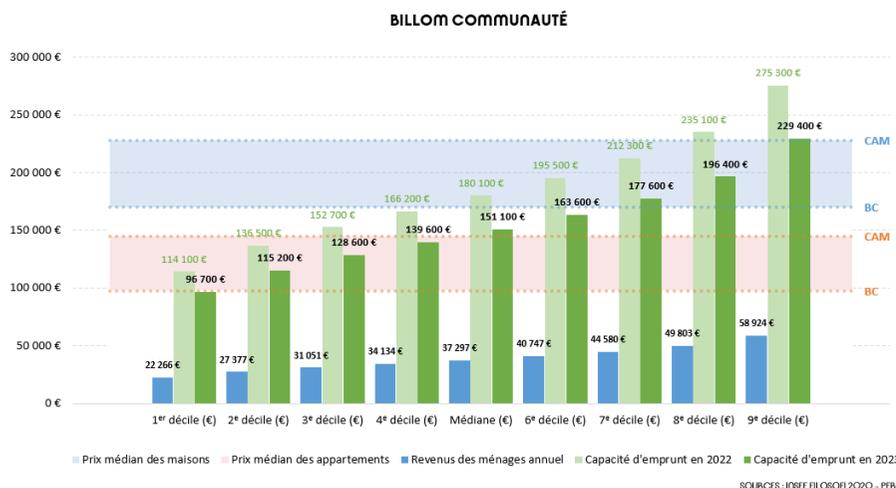
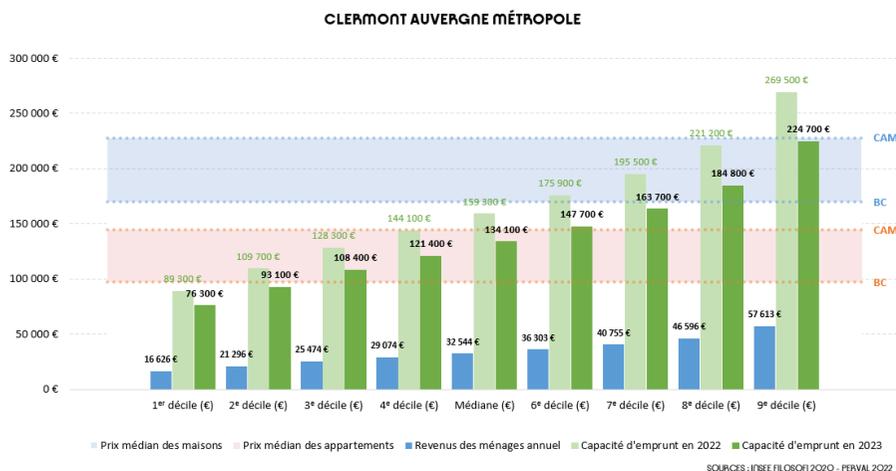
6. Synthèse de la précarité (en 2023)
7. Foyers dépendants des prestations sociales (en 2021)
8. Niveau de vie : revenus disponibles médians (en 2020)
9. Caractéristiques des familles monoparentales (en 2020)

ECONOMIE / EMPLOI

10. Evolution de la population active (entre 2014 et 2020) et insertion des jeunes (en 2020)
11. Potentiel de télétravail selon la catégorie socioprofessionnelle (en 2021)
12. Part des 55 ans et plus dans l'emploi (en 2020)
13. Spécificité des secteurs d'activité dans l'emploi et évolution (entre 2018 et 2022)
14. Besoins alimentaires et production agricole

THEME : HABITAT

I. Adéquation entre les revenus des ménages et le prix des maisons et appartements (en 2023)



ANALYSE / CONSTATS

Des disparités entre EPCI et une hausse récente des taux de crédit qui grève fortement les capacités d'emprunt des ménages :

- Capacités d'emprunt en 2022 (avec un taux d'emprunt à 1,92 %) : des disparités entre EPCI, avec des revenus médians plus faibles pour la Métropole. De fait, l'accès à la propriété est plus difficile : l'achat d'un appartement est possible à partir du 2^eème décile si l'on achète à Billom Communauté ou sur les autres EPCI, mais il n'est possible qu'à partir du 4^eème, voire du 5^eème décile, si l'on souhaite acheter sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, et l'achat d'une maison n'est possible qu'à partir du 9^eème décile sur le territoire de la Métropole et à partir du 6^eème décile pour les autres EPCI.

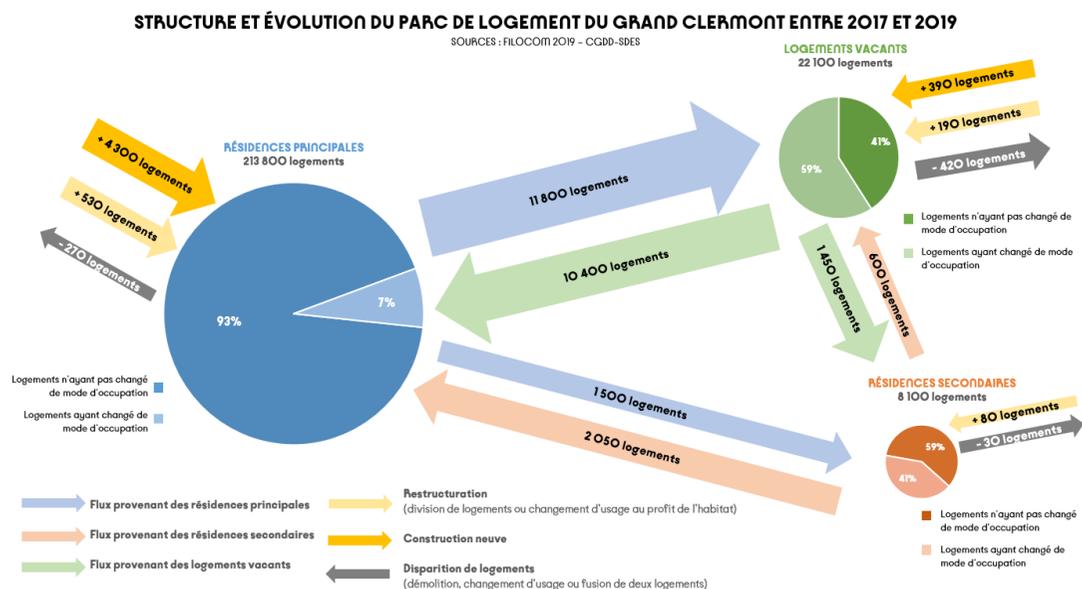
- Pour RLV et Mond'Arverne, l'achat d'une maison devient possible pour les revenus du 4^eème décile, à condition d'acheter à Billom Communauté, et à partir des 7^eème et 8^eème décile si l'on achète sur le territoire de la Métropole.

- Capacités d'emprunt en 2023 (avec un taux d'emprunt à 4,2 %) : il devient beaucoup plus difficile pour les ménages d'acheter un appartement ou une maison. Sur la Métropole, seuls les ménages les plus aisés (8^eème décile) peuvent acheter une maison. Idem pour Billom Communauté (7^eème décile).

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

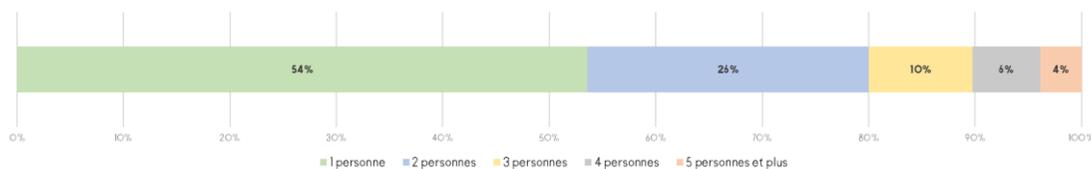
FORCES			
FAIBLESSES			
- Insuffisance des revenus ou des niveaux de prix élevés inadaptés aux revenus des ménages ?			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Non maîtrise des taux d'intérêt qui sont importants pour les achats (on ne peut pas agir sur le marché de l'immobilier)			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Dissocier la propriété du sol (publique) et la propriété de la construction (privée) > par exemple avec le Bail réel solidaire (BRS) - Porter une attention particulière aux locations de courte durée (type Airbnb), qui peuvent faire concurrence aux locations longue durée - Problématique de l'accès au logement : ne concerne pas uniquement les propriétés mais aussi les locations longue durée > élargir la réflexion - Reconsidérer notre rapport à la propriété : vers un changement de modèle (locataire vs propriétaire occupant / propriété du sol vs propriété de la construction) ? 			

2. Structure et évolution du parc de logements (entre 2017 et 2019) et desserrement des ménages (entre 2014 et 2020)



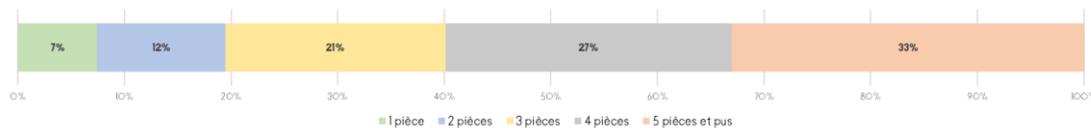
NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE (2019)

Source : FISEE RP 2019



NOMBRE DE PIÈCES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES (2019)

Source : FISEE RP 2019



ANALYSE / CONSTATS

Une offre de logements qui ne répond plus entièrement aux besoins des ménages :

- Une vacance qui augmente : à l'échelle du Grand Clermont = 11 800 résidences principales sont devenues des logements vacants et 10 400 logements vacants sont devenus des RP.

- 4 830 logements ont été produits (construction neuve et opérations de restructuration).

- Une augmentation du nombre de résidences secondaires : 1 450 logements vacants sont devenus des résidences secondaires (contre 600 logements qui deviennent vacants) et 80 nouvelles résidences secondaires.

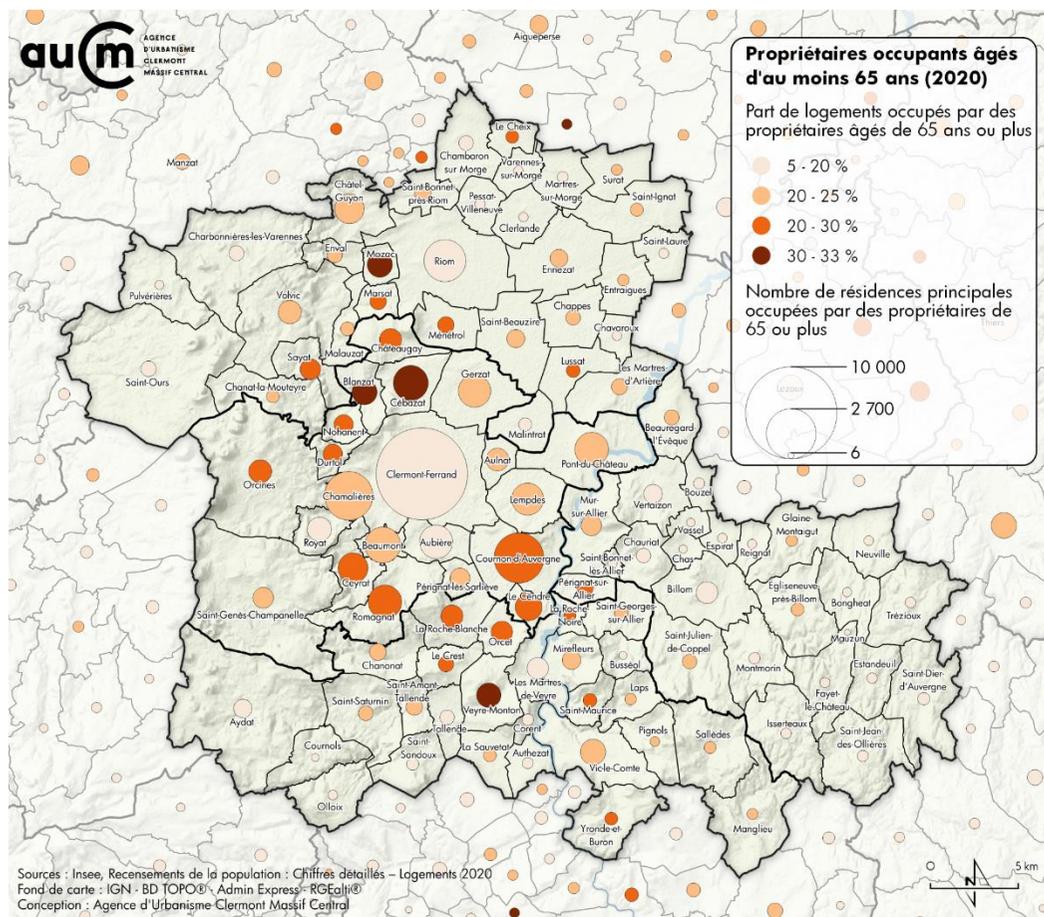
- Sur la période 2014-2020 : des besoins importants liés au desserrement des ménages (vieillesse, modes de cohabitation, séparations, etc.). Sur le Grand Clermont, le desserrement représente 35 % des besoins en logements et plus de 50 % pour RLV et Billom Communauté.

- Des grands logements qui ne correspondent plus à la taille des ménages : les ménages constitués d'une seule personne représentent 54 % de la population et ceux de 4 personnes ou plus représentent 10 %. Or, le territoire compte moins de 20 % de logements d'une ou deux pièces et 33 % des logements sont constitués de 5 pièces et plus.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
- Manque de locations saisonnières et touristiques sur le territoire du Grand Clermont			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Raisonner davantage par typologies d'habitats (selon les secteurs) : pavillonnaire, centres-bourgs, centre de Clermont, plutôt que par commune ou EPCI, pour voir si l'offre dans chaque secteur correspond bien aux ménages qui y habitent ou souhaitent y habiter			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les parcours résidentiels : à tout âge, pour toute taille de foyers, avec accès à un logement adapté (achat ou location) - Favoriser la mutabilité des logements existants : habitat partagé, divisions parcellaires, division de grands logements pavillonnaires (par exemple à Toulouse), habitat intergénérationnel, etc. - Accompagner ces reconversions et mutations par une ingénierie technique d'accompagnement permettant d'assurer une qualité et une cohérence d'ensemble des projets - Nécessité de se doter d'une maîtrise foncière publique : création de foncières habitat ? 			

3. Part des propriétaires occupants âgés d'au moins 65 ans (en 2020)



ANALYSE / CONSTATS

Des propriétaires plus âgés en première couronne est et sud clermontoise :

- Une plus forte proportion de propriétaires occupants âgés (plus de 65 ans) dans les espaces urbains autour de Clermont et de Riom.

- Des populations qui se sont installées dans ces communes dans les années 70-80 et qui représentent désormais une part importante de la population (plus de 30 % de la population à Mozac, Blanzat, Cébazat, Veyre-Monton notamment).

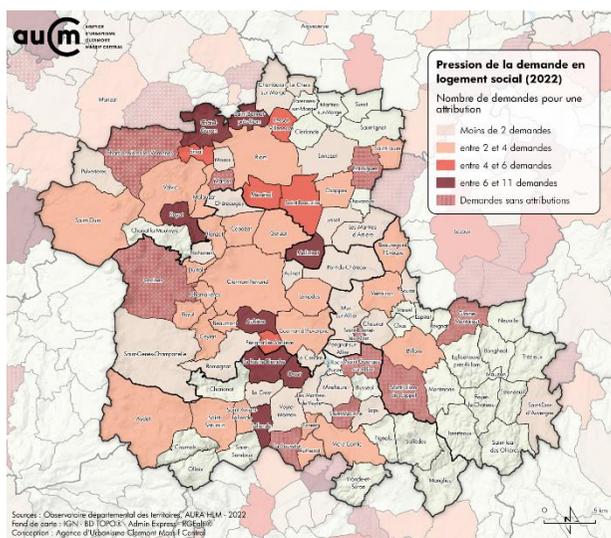
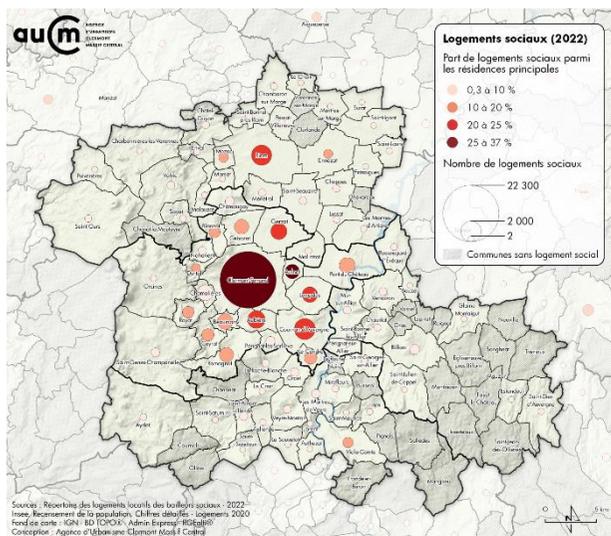
- Une part beaucoup moins importante en deuxième couronne, au nord et au sud-est du Grand Clermont et dans les grandes villes.

- Un grand nombre de logements potentiellement « libérables » dans la décennie à venir, lorsque ces propriétaires auront atteint 75 ou 85 ans et que leur logement risque de ne plus être adapté.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
<p>- Regarder de plus près quelle est la dynamique de constructions déjà engagée pour voir si les nouveaux logements peuvent répondre à des propriétaires plus âgés</p>			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x		x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<p>- Prendre en compte la dynamique de vieillissement par rapport à l'état actuel : quelles projections démographiques ? - Considérer une dynamique différente selon les communes</p>			

4. Taux de logements sociaux parmi les résidences principales (en 2022) + Pression de la demande en logement social (en 2022)



ANALYSE / CONSTATS

D'importantes disparités territoriales en matière d'offre et d'accès au logement social :

- Une concentration de l'offre en logements sociaux sur le territoire de la Métropole (à Clermont, Aulnat, Cournon, Gerzat, etc.) et à Riom. Ces communes présentent souvent une part de logements sociaux importante.

- Une progression du taux de logement social dans la majorité des communes de la Métropole mais des objectifs réglementaires pas toujours atteints : 15 communes sont soumises aux obligations de production de logement social, dont 7 sont déficitaires : Beaumont, Blanzat, Ceyrat, Chamalières, Pont-du-Château, Romagnat et Royat (PLH 3).

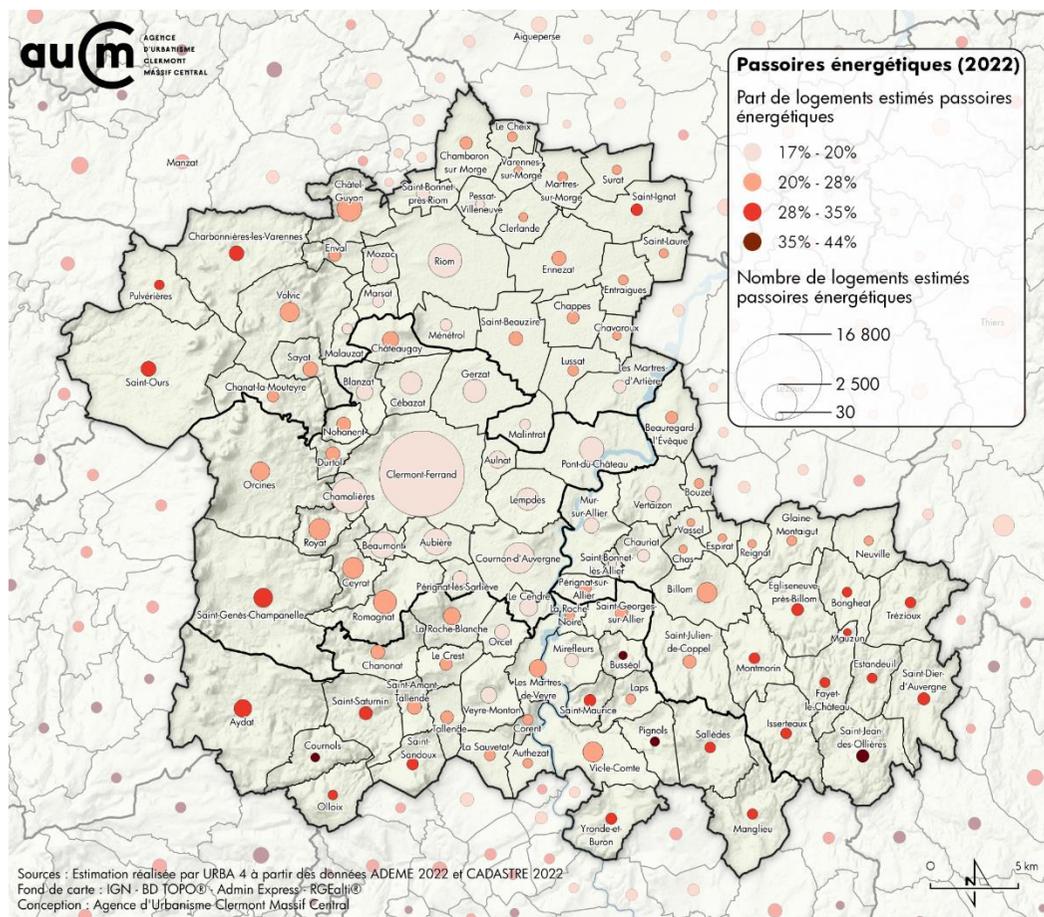
- Une tension locative sociale au même niveau à l'échelle du Grand Clermont et du département du Puy-de-Dôme, mais des situations contrastées entre EPCI.

- Des communes autour de Riom et Clermont qui subissent une forte pression de la demande : avec parfois plus de 6 demandes pour une seule attribution (Aubière, Châtel-Guyon, etc.).

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
<ul style="list-style-type: none"> - Répartition inéquitable du logement social sur le territoire du Grand Clermont et par rapport à la demande - Les bailleurs interviennent peu en milieu rural (sur des petits projets) - Un déficit de logements d'urgence 			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x		x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			

5. Passoires énergétiques : part des logements avec un DPE classé F ou G (en 2023)



ANALYSE / CONSTATS

Les franges ouest et sud-est concentrent la majeure partie des passoires thermiques :

- Une importante part de logements avec des DPE classés F ou G dans les communes de la Chaîne des puys (de Charbonnières-les-Varennes à Olloix) et sur le territoire de Billom Communauté.

- Bien que moins concernées, les communes de Clermont et Riom et leur première couronne comptent en moyenne entre 17 % et 20 % de logements classés F ou G, principalement dans les centres-bourgs, mais aussi dans les quartiers aménagés au début-milieu du XXe siècle.

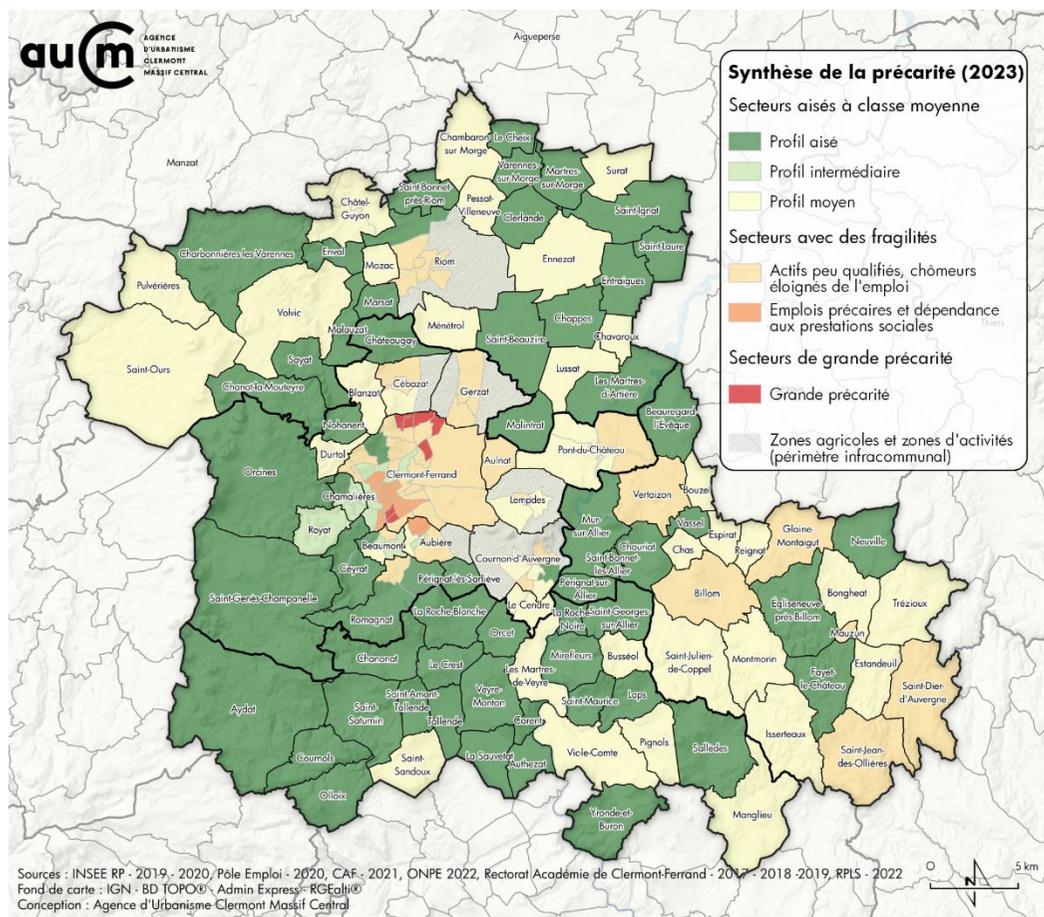
- Des conséquences sur le marché locatif avec des loyers bloqués depuis août 2022 et le retrait progressif des logements classés F et G de la location (interdiction de louer à compter du 01/01/25 pour la classe G et du 01/01/28 pour la classe F).

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
- Complexité technique de la rénovation énergétique et contraintes dans les périmètres de protection (avis ABF dans les périmètres des Monuments historiques)			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
x	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Risque de retrait de certains logements du marché de la location (si ces logements ne sont pas rénovés) - Porter une attention particulière aux impacts d'une politique de sobriété foncière qui ne prendrait pas en compte les enjeux paysagers : risque de mitage paysager, manque d'intégration paysagère des tiny houses 			

THEME : SOCIAL

6. Synthèse de la précarité (en 2023)



ANALYSE / CONSTATS

La synthèse de la précarité du territoire du Grand Clermont résulte du croisement de 34 indicateurs permettant de qualifier le niveau de précarité des individus : part de ménages composés de 5 personnes et plus, part de familles monoparentales, revenus médians, part d'allocataires CAF, indice de position sociale au collège, part de locataires dans le parc social, taux de chômage, part d'emplois précaires, etc.

Des disparités importantes entre centres-villes, communes périurbaines et rurales :

- 34 indicateurs permettant de qualifier le niveau de précarité des individus.

- Les profils aisés (15 %) et intermédiaires (12 %) se trouvent surtout en deuxième couronne de Clermont et Riom (Chaîne des puys, Limagne et autour de Saint-Amant-Tallende) : ménages aux plus hauts revenus, plus de 84 % de propriétaires, etc.

- La classe « moyenne » : en périphérie des villes et au sud-est du territoire. Niveau d'emploi correct, sauf chez les jeunes (28 % des moins de 25 ans sont demandeurs d'emploi).

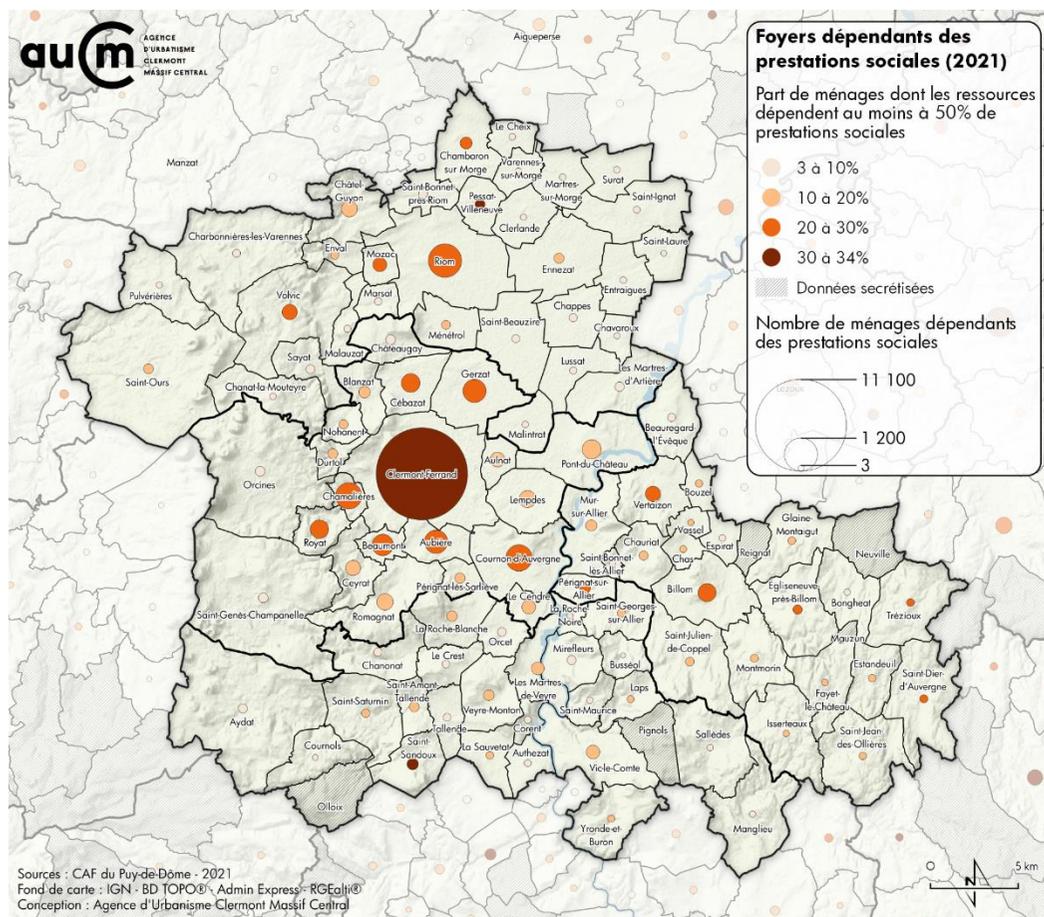
- Les actifs peu qualifiés (25 %) et les emplois précaires (27 %) sont localisés dans certains quartiers de Clermont, Riom, Gerzat, Aubière, Pont-du-Château ou encore Billom et Vertaizon.

- La grande précarité (3 % de la population) se concentre essentiellement dans les quartiers de la Politique de la Ville de Clermont.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
- Faire un lien entre la précarité des habitants et la possibilité de création d'emplois dans le maraîchage			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Conforter les CCAS - Précarité énergétique et marchands de sommeil			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x	x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
- Souhait d'objectiver le reste à vivre sur le territoire du Grand Clermont en vue d'une comparaison avec d'autres métropoles - Repenser les dispositifs de solidarités et d'aide à la personne : 1. Solidarités intrafamiliales / de voisinage / avec le grand âge = à favoriser via de nouvelles formes d'habitat ... 2. Solidarité territoriale = emplois et mobilités (avec un meilleur maillage du territoire) - Faciliter l'accès aux services et aux aides			

7. Foyers dépendants des prestations sociales (en 2021)



ANALYSE / CONSTATS

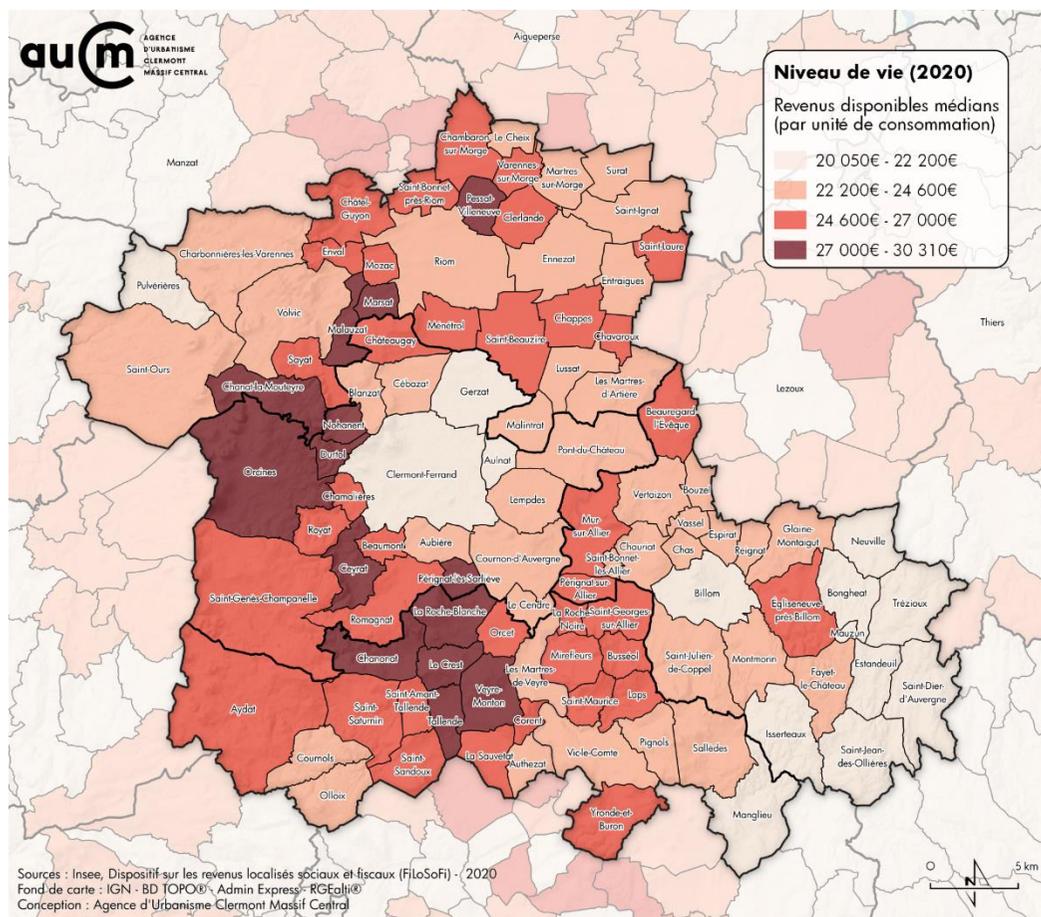
Une précarité et une dépendance aux prestations sociales plus présentes dans les communes urbaines et les franges du sud-est du territoire :

- Les centres-villes et la première couronne clermontoise concentrent une part importante des ménages dont les ressources dépendent à plus de 50 % de prestations sociales.
- Au sud-est : Vertaizon, Billom et Egliseneuve présentent des taux compris entre 20 et 30 %.
- Pessat-Villeneuve : 40 foyers (soit 32 %) et Saint-Sandoux : 69 foyers (soit 34 %) > données CAF.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
- Précarité énergétique des logements			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x	x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux services et aux aides - Eviter une accélération de l'écart entre les plus pauvres et les plus riches - Développer des espaces agricoles suffisamment grands pour qu'ils soient vivriers et accompagner les habitants impactés par la précarité alimentaire (savoir jardiner et cuisiner / maraîchage) 			

8. Niveau de vie : revenus disponibles médians (en 2020)



ANALYSE / CONSTATS

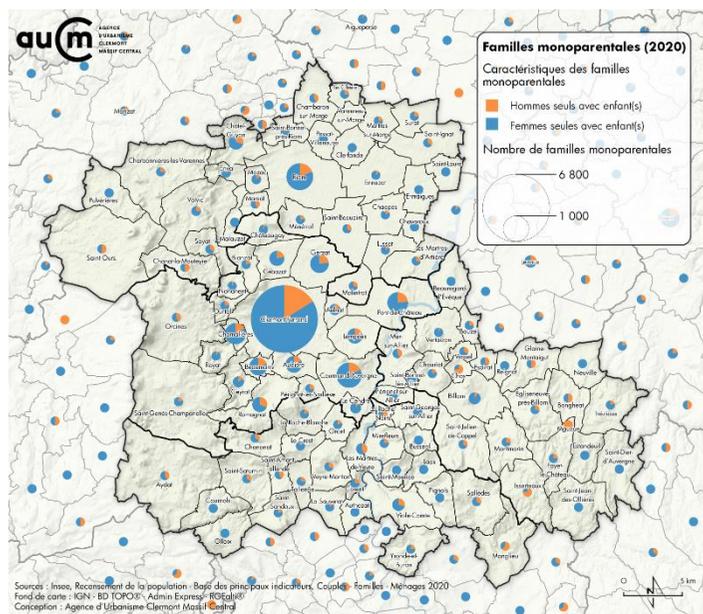
Des niveaux de vie relativement élevés mais des écarts selon les EPCI :

- Davantage de pauvreté et d'inégalités de revenus dans la Métropole que dans les autres EPCI.
- Part de la population pauvre : 13 % pour GC en 2020 (13,3 % pour le Puy-de-Dôme, part inférieure de 1 point à la moyenne nationale), avec toutefois des disparités fortes entre EPCI : 15,7 % pour CAM et 6 % pour Mond'Arverne (INSEE).
- Une concentration des niveaux de vie plus élevés à l'ouest, au sud et autour de Riom.
- Des résultats à mettre en corrélation avec la répartition des CSP et les choix résidentiels des ménages sur le territoire.
- Sur la Métropole : une forte distinction est/ouest avec des revenus supérieurs à l'ouest (part de cadre et professions intellectuelles plus importante) et le centre et l'est du territoire qui concentrent les ménages les plus modestes (Clermont, Gerzat, Aulnat).
- Billom Communauté : des revenus médians disponibles plus faibles que sur le reste du GC.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

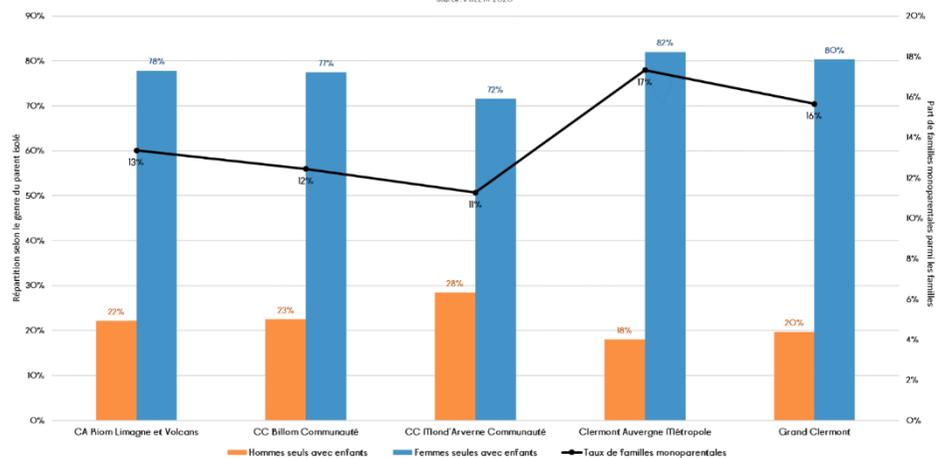
FORCES			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x	x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces de rencontres du travail « local » - Créer des espaces de travail délocalisés - Le niveau de vie (les écarts entre territoires) reste à expliquer > en lien avec les typologies de logements ou autres causes ? 			

9. Caractéristiques des familles monoparentales (en 2020)



FAMILLES MONOPARENTALES (2020)

Source : INSEE RP2020



ANALYSE / CONSTATS

Familles monoparentales : des inégalités femmes/hommes très marquées :

- Des taux de familles monoparentales qui diffèrent selon les EPCI : de 17 % sur la Métropole à 11 % sur Mond'Arverne.

- Une grande majorité de femmes seules avec enfants.

- Les familles monoparentales sont plus souvent en situation de précarité. Au niveau national, les monoparents sont deux fois plus touchés par le chômage et sont plus employés à temps partiel.

- Le niveau de vie médian de ces familles est nettement plus faible (en dépit des prestations).

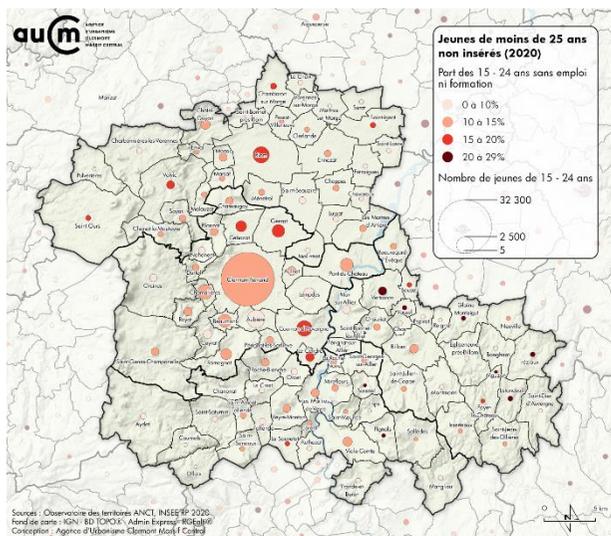
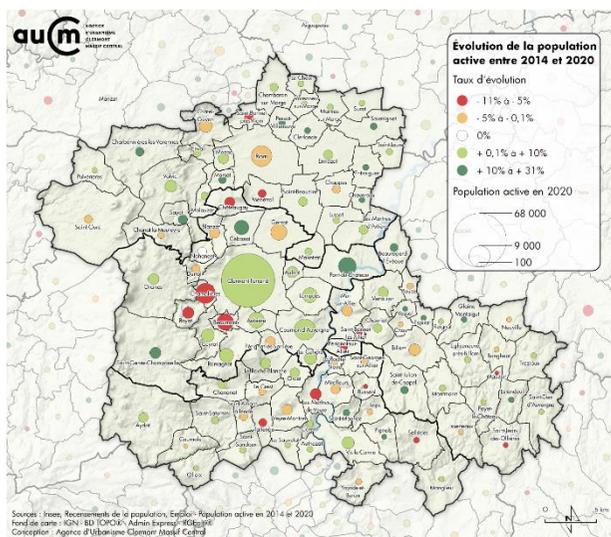
- Les familles monoparentales sont plus souvent locataires ou hébergées.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
- Lutter contre les inégalités salariales entre femmes et hommes			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de plus de places dans les crèches (adaptation aux horaires de travail) - Développer l'habitat intergénérationnel et partagé 			

THEME : ECONOMIE / EMPLOI

10. Evolution de la population active (entre 2014 et 2020) et insertion des jeunes (en 2020)



ANALYSE / CONSTATS

Une population active globalement en hausse :

- 196 000 emplois dans le Grand Clermont en 2019, avec une prépondérance du secteur tertiaire.

- Légère hausse de l'emploi total dans le GC depuis 2008, supérieure au SCOT de Grenoble.

- Près de 3 emplois sur 4 localisés dans la Métropole.

- Une population active globalement en hausse dans le cœur métropolitain : Clermont, Cébazat, Cournon, mais aussi à Sayat, Saint-Genès-Champanelle, Pont-du-Château, etc.

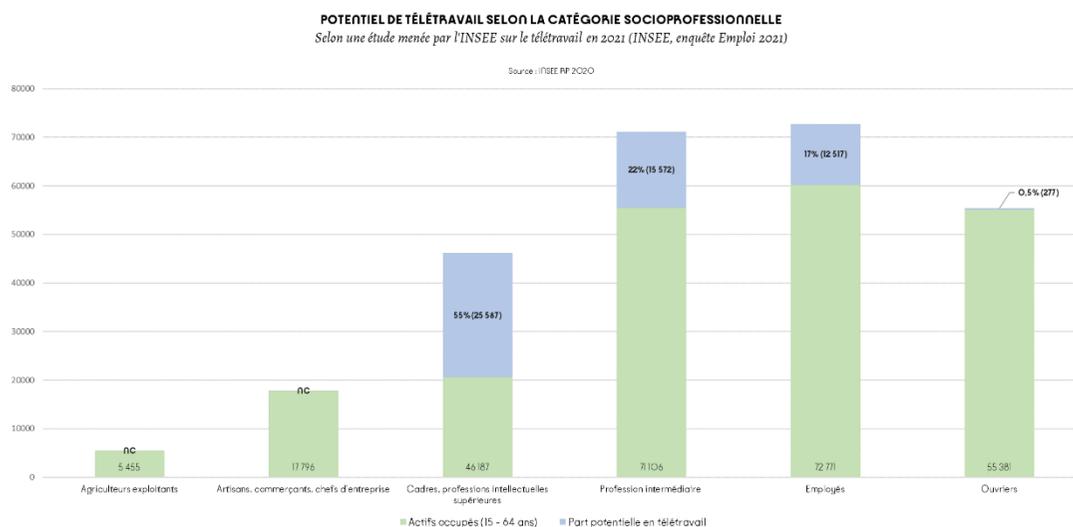
- De fortes baisses à l'ouest de la Métropole (Royat, Chamalières, Beaumont), dans certaines communes de Mond'Arverne (Tallende, Les Martres), ainsi qu'à Châteaugay et Ménétrol.

- Une part des 15-24 ans sans emploi et sans formation (NEET) qui reste élevée au nord du territoire (Riom, Volvic, Gerzat, etc.) et sur le territoire de Billom Communauté (en moyenne : 12,9 % en France).

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique de l'emploi positive (chiffres en hausse) - Réserve d'actifs potentiels 			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Impacts de l'Intelligence artificielle (IA) sur les suppressions d'emplois : projection future sur 1/3 d'emplois qualifiés, 1/3 non qualifiés et 1/3 sans emploi ? 			

II. Potentiel de télétravail selon la catégorie socioprofessionnelle (en 2021)



ANALYSE / CONSTATS

La majorité des télétravailleurs sont des cadres :

- Selon l'enquête Emploi de l'INSEE 2021 : 22 % des salariés (1 salarié sur 5) ont télétravaillé en moyenne chaque semaine.

- 55 % des cadres et professions intellectuelles supérieures télétravaillent, contre 22 % pour les professions intermédiaires et 17 % pour les employés (et seulement 0,5 % pour les ouvriers).

- De fortes disparités entre employés qualifiés (16 %) et non qualifiés (0,5 %), mais aussi en fonction des secteurs d'activité : part inférieure à 15 % dans la santé et l'action sociale, l'hébergement-restauration, la construction, le commerce et le transport et part supérieure à 30 % dans l'administration publique ou les services aux entreprises.

- Le télétravail est moins développé pour les jeunes ou les salariés des petites entreprises.

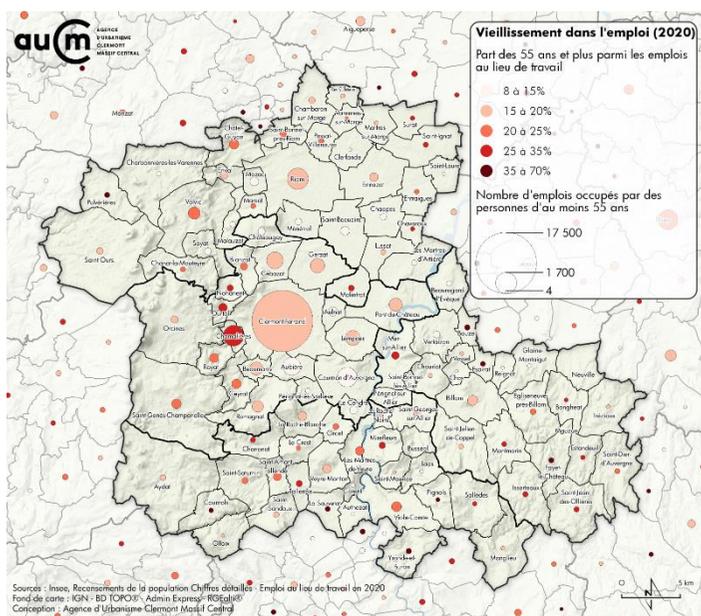
- Le télétravail est plus répandu pour les salariés des zones d'habitation denses.

- 47 % exercent une profession pour laquelle le télétravail a été quasi inexistant.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

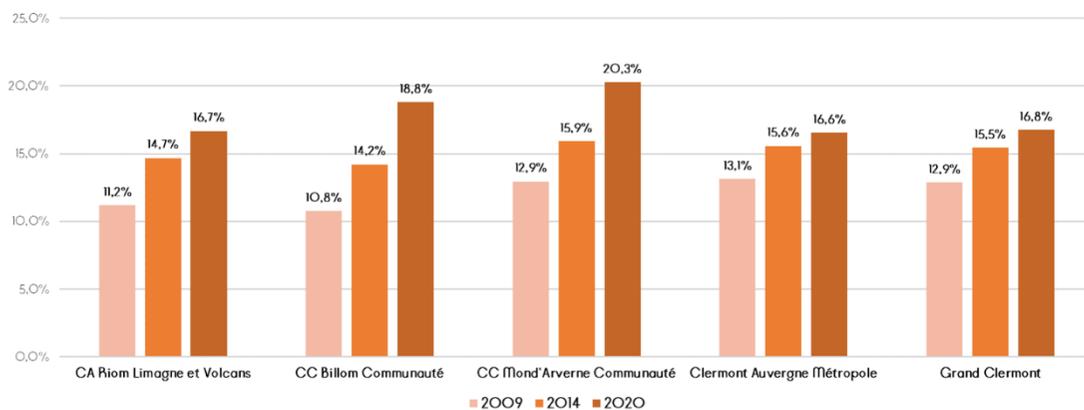
FORCES			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
- Problématique de l'accès au numérique			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'espaces de co-working : à analyser selon les secteurs - Mutualisation de locaux partiellement utilisés (utilisés seulement la semaine, comme des bureaux, et à certaines heures de la journée) - Prendre en compte les changements dans notre rapport au travail : plus de sens, moins de CDI, plus de bifurcations professionnelles 			

12. Part des 55 ans et plus dans l'emploi (en 2020)



PART D'EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES PERSONNES DE 55 ANS OU PLUS ENTRE 2009 ET 2020

INSEE RP 2009 - INSEE RP 2014 - INSEE RP 2020



ANALYSE / CONSTATS

Un vieillissement dans l'emploi plus important en-dehors de la Métropole :

- En France : 16 % des personnes âgées de 55 à 69 ans ne sont ni en emploi ni à la retraite en 2021 (et 28 % des seniors de 61 ans) > données INSEE.

- Taux d'emploi des seniors en France : 56 % en 2021 (72 % en Allemagne) > données Dares.

- Sur le Grand Clermont : une part de 55 ans et plus qui reste assez limitée = entre 16 % et 20 % en moyenne selon les EPCI.

- Avec des taux plus importants dans certaines communes de la Métropole (Chamalières, Durtol, Nohanent) et au sud-est du territoire (plus de 25 %).

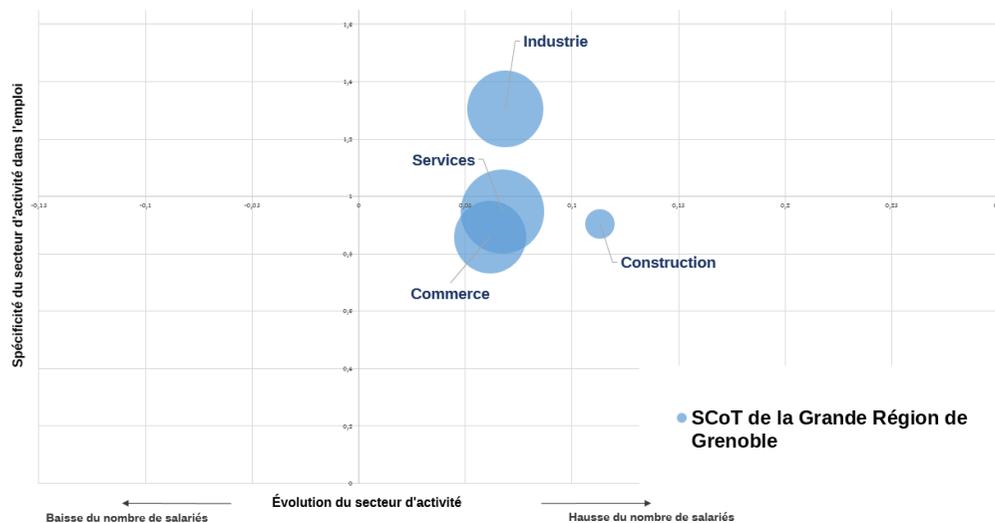
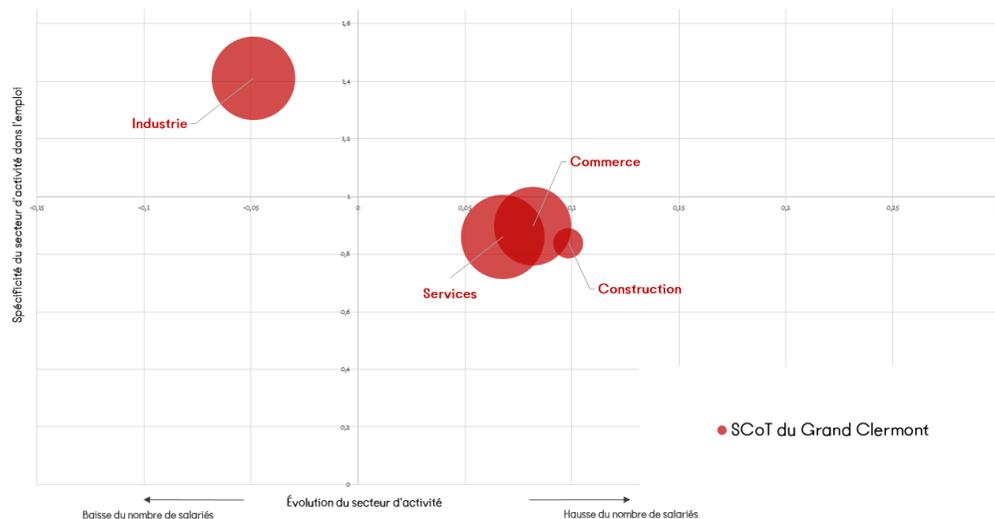
- Certaines communes avec une part très faible comme Aubière et Cournon (moins de 15 %).

- Avec les projections de l'INSEE : un poids plus important des actifs âgés de 55 à 70 ans sur le marché du travail dans les décennies à venir en raison du vieillissement de la population et de la hausse du taux d'emploi des seniors, en particulier pour les femmes.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
		x	
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Dans les 10 ans (2030) : potentiel d'emplois vacants lors des départs à la retraite > quelle capacité pour faciliter le logement de ceux qui pourraient reprendre ces emplois et ces activités ? - Reprise des entreprises : accompagnement économique 			

13. Spécificité des secteurs d'activité dans l'emploi et évolution (entre 2018 et 2022)



ANALYSE / CONSTATS

Un secteur industriel toujours très présent, mais des effectifs en baisse :

- Le Grand Clermont se caractérise, à l'image de la Région AURA, par une forte spécificité de l'industrie (par rapport à la tendance nationale) : l'industrie manufacturière, avec pour locomotive le groupe Michelin, représente un poids important.

- En 2019 : industrie = 25 000 emplois et tertiaire = 156 000 emplois (INSEE RP).

- Le secteur industriel est très spécifique à Grenoble (énergie hydroélectrique et industrie de pointe), mais très peu à Montpellier, dont l'économie est principalement tournée vers les services.

- On constate néanmoins un déclin du nombre de salariés dans l'industrie, tandis que les secteurs du commerce et des services connaissent une augmentation (sur le GC).

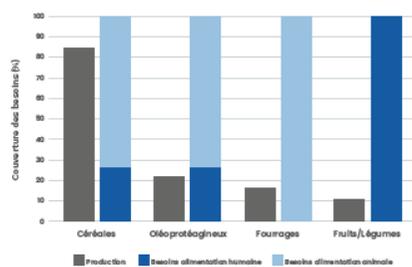
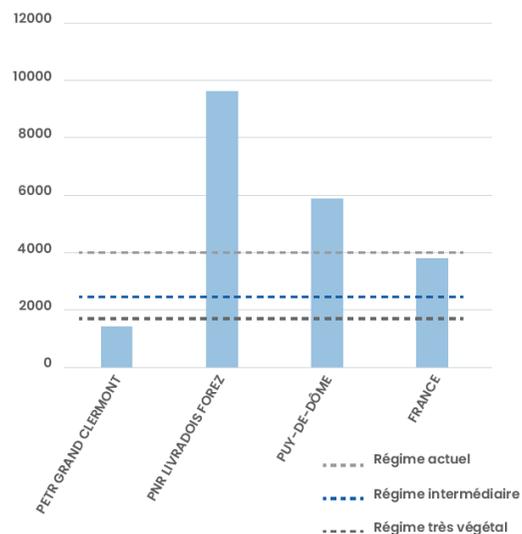
- Les salariés dans l'industrie sont également en baisse à Rouen Métropole, mais sont en augmentation à Grenoble du fait d'un appareil productif très spécialisé de type technopolitain.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

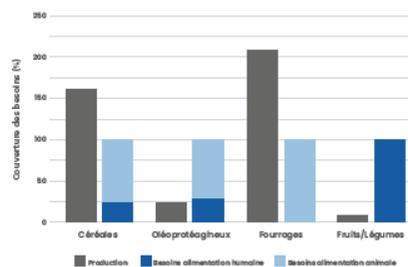
FORCES			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des emplois industriels sur le territoire - Réaffectation de certaines zones foncières (friches industrielles) > va dans le sens du ZAN ! - Importance d'avoir un tissu économique diversifié (notamment le tissu industriel) - Risque de rachat d'entreprises locales par des grands groupes conduisant à une perte en termes de : <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de la décision locale - de gestion d'une entreprise à taille humaine - Potentiel de création d'emplois dans les secteurs de l'habitat, construction, agriculture et industrie, or ces emplois sont les plus exposés d'un point de vue de la qualité de vie au travail dans un contexte de hausse des températures (impacts du changement climatique sur ces emplois) ? - Impacts du changement climatique sur ces emplois ? 			

14. Besoins alimentaires et production agricole

SURFACE AGRICOLE UTILE PRODUCTIVE PAR HABITANT EN M² (CRATER, 2021)



A l'échelle du Grand Clermont [72]



A l'échelle du PNR Livradois-Forez [73]

ANALYSE / CONSTATS

Des difficultés pour atteindre une souveraineté alimentaire :

- A l'échelle du PAT : une baisse de la Surface agricole utile (SAU) = terres arables, surfaces toujours en herbe, cultures pérennes et jachères (la SAU n'inclut pas les bois et forêts).

- Sur le Grand Clermont, la SAU productive par habitant est trop faible, même pour un régime très végétal (4 000 m² nécessaires pour produire la nourriture d'un habitant en suivant le régime alimentaire actuel).

- Un faible taux de couverture des besoins de la population du territoire en fruits, légumes, légumineuses et volailles.

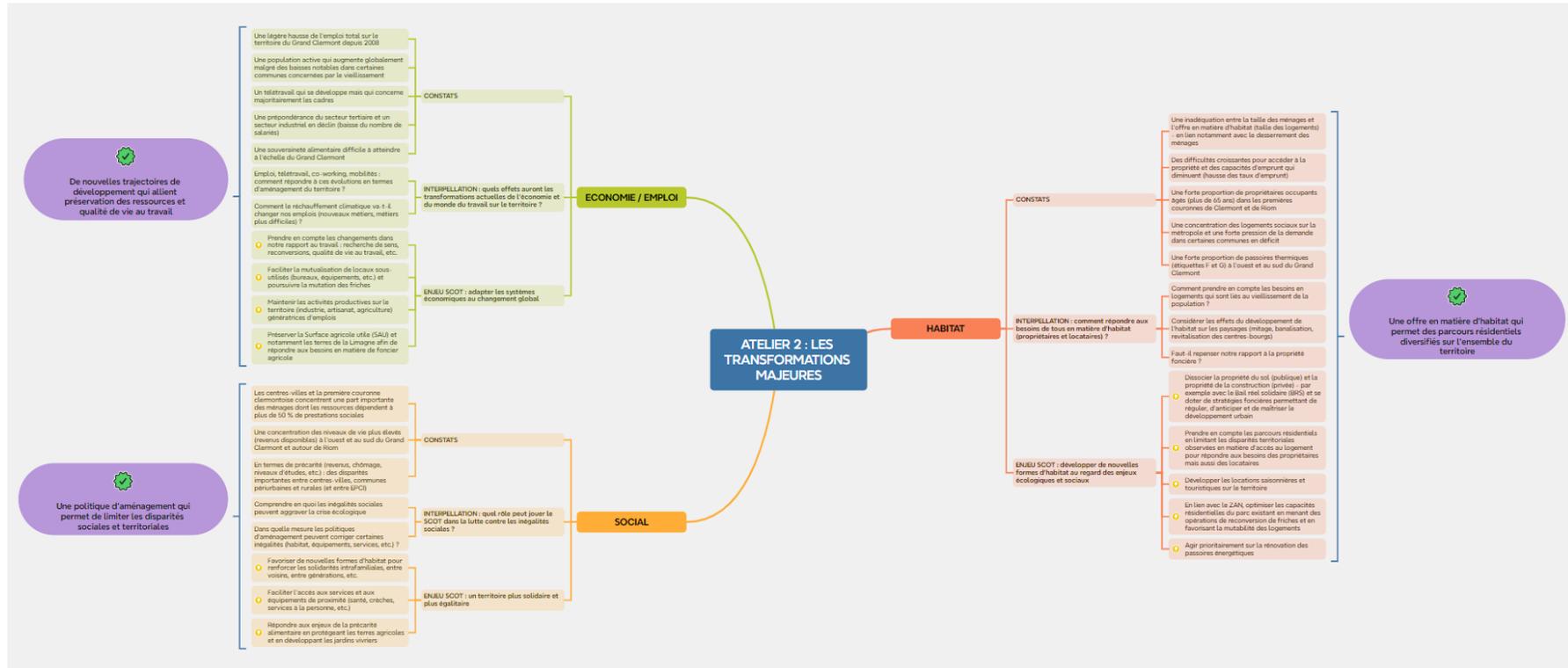
- Aucune production agricole ne couvre les besoins théoriques de la population humaine et animale du territoire. La production de céréales atteint 84 % des besoins. Productions végétales les plus déficitaires sur le GC : oléoprotéagineux (colza, tournesol, etc.) et les fruits et légumes.

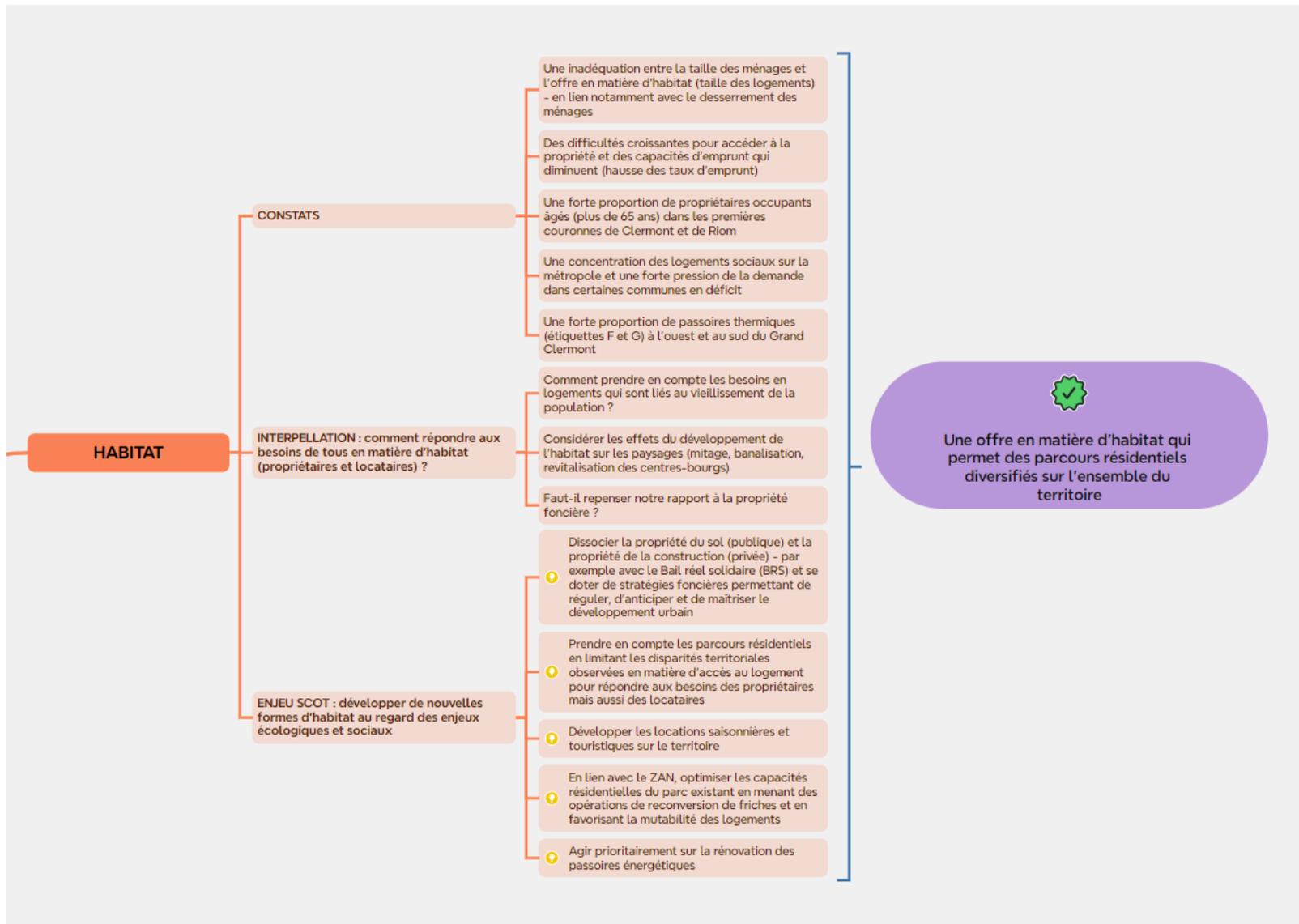
- Un secteur agricole organisé jusqu'aux industries agro-alimentaires.

Propositions issues de l'atelier (forces, faiblesses, enjeux) :

FORCES			
FAIBLESSES			
AUTRES DYNAMIQUES / OBSERVATIONS			
REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER (ANTHROPOCENE)			
ATTENUATION	PROTECTION ET REGENERATION	ADAPTATION ET ACCULTURATION	SOBRIETE ET RENONCEMENT
	x		x
ENJEU(X) PRIORITAIRE(S) POUR LA REVISION DU SCOT			
<ul style="list-style-type: none"> - Préserve la SAU (et donc les terres agricoles) - Préserver les terres de la Limagne (même si qualité agronomique à nuancer) - Des productions très spécifique sur le territoire (céréales dans la Limagne, élevage en secteur de moyenne montagne) : enjeu de diversification (fruits, légumes, oléoprotéagineux) - Besoin de foncier agricole - Relocalisation et développement des emplois agricoles, artisanaux et sylvicoles 			

7. SCHEMA DE SYNTHSE GENERAL : LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SCOT AU REGARD DES REORIENTATIONS ECOLOGIQUES A ENGAGER






Une politique d'aménagement qui permet de limiter les disparités sociales et territoriales

Les centres-villes et la première couronne clermontoise concentrent une part importante des ménages dont les ressources dépendent à plus de 50 % de prestations sociales

Une concentration des niveaux de vie plus élevés (revenus disponibles) à l'ouest et au sud du Grand Clermont et autour de Riom

En termes de précarité (revenus, chômage, niveaux d'études, etc.) : des disparités importantes entre centres-villes, communes périurbaines et rurales (et entre EPCI)

Comprendre en quoi les inégalités sociales peuvent aggraver la crise écologique

Dans quelle mesure les politiques d'aménagement peuvent corriger certaines inégalités (habitat, équipements, services, etc.) ?

⦿ Favoriser de nouvelles formes d'habitat pour renforcer les solidarités intrafamiliales, entre voisins, entre générations, etc.

⦿ Faciliter l'accès aux services et aux équipements de proximité (santé, crèches, services à la personne, etc.)

⦿ Répondre aux enjeux de la précarité alimentaire en protégeant les terres agricoles et en développant les jardins vivriers

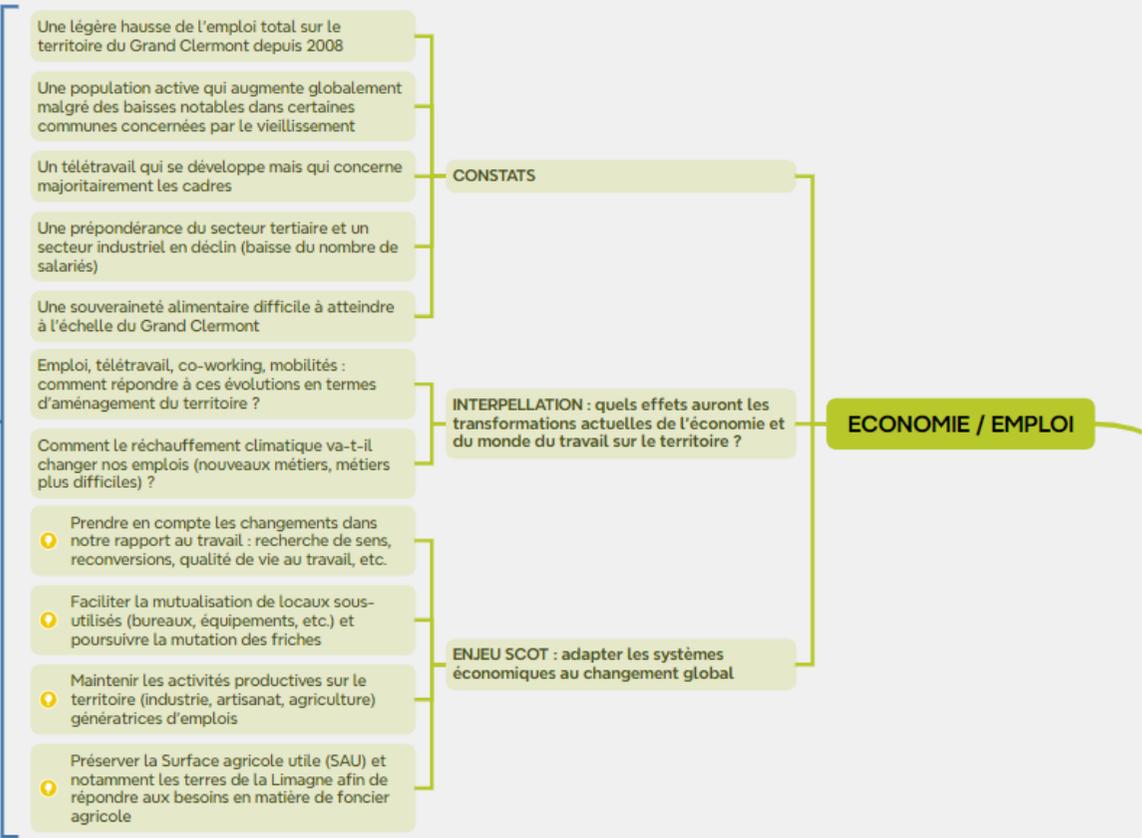
CONSTATS

INTERPELLATION : quel rôle peut jouer le SCOT dans la lutte contre les inégalités sociales ?

ENJEU SCOT : un territoire plus solidaire et plus égalitaire

SOCIAL


De nouvelles trajectoires de développement qui allient préservation des ressources et qualité de vie au travail



CONSTATS

- Une légère hausse de l'emploi total sur le territoire du Grand Clermont depuis 2008
- Une population active qui augmente globalement malgré des baisses notables dans certaines communes concernées par le vieillissement
- Un télétravail qui se développe mais qui concerne majoritairement les cadres
- Une prépondérance du secteur tertiaire et un secteur industriel en déclin (baisse du nombre de salariés)
- Une souveraineté alimentaire difficile à atteindre à l'échelle du Grand Clermont

INTERPELLATION : quels effets auront les transformations actuelles de l'économie et du monde du travail sur le territoire ?

- Emploi, télétravail, co-working, mobilités : comment répondre à ces évolutions en termes d'aménagement du territoire ?
- Comment le réchauffement climatique va-t-il changer nos emplois (nouveaux métiers, métiers plus difficiles) ?

ENJEU SCOT : adapter les systèmes économiques au changement global

- Prendre en compte les changements dans notre rapport au travail : recherche de sens, reconversions, qualité de vie au travail, etc.
- Faciliter la mutualisation de locaux sous-utilisés (bureaux, équipements, etc.) et poursuivre la mutation des friches
- Maintenir les activités productives sur le territoire (industrie, artisanat, agriculture) génératrices d'emplois
- Préserver la Surface agricole utile (SAU) et notamment les terres de la Limagne afin de répondre aux besoins en matière de foncier agricole

ECONOMIE / EMPLOI